



# APPEL A PROJETS 2017

**AGENCE FRANÇAISE  
POUR LA BIODIVERSITÉ**

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT



MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET SOLIDAIRE





L'Agence française pour la biodiversité est un établissement public de l'État à caractère administratif, créé par la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages et régie par le décret n° 2016-1842 du 26 décembre 2016 relatif à l'Agence française pour la biodiversité.

L'Agence française pour la biodiversité exerce des missions d'appui à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de la connaissance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité des milieux terrestres, aquatiques et marins. Elle vient, sous la tutelle du Ministère de l'Environnement, en appui aux acteurs publics, mais travaille également en partenariat étroit avec les acteurs socio-économiques. Elle a aussi vocation à aller à la rencontre du public et mobilise également les citoyens autour d'actions en faveur de la biodiversité.

En application du code de l'environnement, le conseil d'administration de l'Agence française pour la biodiversité a délégué par délibération n°2017-05 du 21 février 2017 la faculté, pour le conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion, de fixer les modalités et critères d'attribution des concours financiers que le Parc pourrait engager pour soutenir ou promouvoir certains types d'opérations en lien avec le plan de gestion.

Créé par le décret n°2011-1269 du 11 octobre 2011, le Parc naturel marin du golfe du Lion est le premier parc naturel marin de Méditerranée et le troisième en France après ceux d'Iroise et de Mayotte. Les trois piliers fondamentaux de l'outil parc naturel marin sont : l'amélioration des connaissances, la protection du patrimoine marin et le développement durable.

**AGENCE FRANÇAISE  
POUR LA BIODIVERSITÉ**  
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT





## REGLEMENT DE L'APPEL A PROJETS 2017

Lors de sa session du 22 juin 2017, le conseil de gestion a fixé les thématiques, les modalités et les critères d'attribution des concours financiers que le Parc peut engager pour soutenir ou promouvoir certains projets ou actions qui pourront contribuer aux objectifs du plan de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion.

Le conseil de gestion a déterminé le principe d'un appel à projets d'ensemble au sein duquel trois thématiques sont retenues conformément à son plan d'action 2017. Ces trois thématiques s'intéressent précisément :

- A la **valorisation et transmission des savoirs et pratiques maritimes d'intérêts culturels et historiques.**
- Au **développement de la compatibilité environnementale des activités nautiques et portuaires.**
- Au **développement de démarches éducatives et de sensibilisation à la connaissance et à la protection des espèces, habitats et écosystèmes marins.**

Les objectifs et cadres pour chacune de ces thématiques sont détaillés ci-après sous la forme d'un règlement individualisé. Les formulaires de candidature à renseigner sont également adaptés à chacune de ces thématiques. Quelque soit la thématique, le montant maximum du concours financier du Parc est de 80 % maximum (TTC) du coût total du projet.

L'enveloppe globale ouverte pour cet appel à projets est de 90 000 euros TTC, pour l'ensemble des trois thématiques proposées cette année 2017.

Cet appel à projets est diffusé à compter du 3 juillet 2017. Il se clôt le 24 septembre 2017 à minuit.

**Si nécessaire, l'ensemble des pièces relatives à la constitution  
du dossier de candidature est disponible  
sur le site : <http://www.parc-marin-golfe-lion.fr/>**



# REGLEMENT DE L'APPEL A PROJETS 2017

relatif à la

**VALORISATION ET TRANSMISSION  
DES SAVOIRS ET PRATIQUES MARITIMES  
D'INTERETS CULTURELS ET HISTORIQUES**

**DOSSIER DE PRESENTATION**

**Période de soumission des candidatures**

**3 juillet 2017 – 24 septembre 2017**

**AGENCE FRANÇAISE  
POUR LA BIODIVERSITÉ**  
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT





## OBJECTIFS DE L'APPEL A PROJETS 2017

relatif à la

### VALORISATION ET TRANSMISSION DES SAVOIRS ET PRATIQUES MARITIMES D'INTERETS CULTURELS ET HISTORIQUES

Couvrant 4 000 km<sup>2</sup> d'espace marin et s'étendant de la frontière espagnole au sud, jusqu'au nord des falaises de Leucate, l'espace littoral et marin abrite un patrimoine culturel maritime matériel et immatériel constituant une priorité pour le Parc, au point d'ailleurs d'en être un élément constitutif de son logo, via la présence d'une barque catalane grée de sa voile latine. L'art de la navigation à partir de ces embarcations, les techniques de charpenterie de marine associées, l'entremêlement des croyances et des rituels autour de figures symboliques relèvent d'une patrimonialité basée sur des savoirs et des savoir-faire. Seul, l'acte de transmettre et de bien transmettre permet de les maintenir, de les conserver et d'en partager l'intérêt aujourd'hui et pour demain. A ces questions de culture maritime immatérielle s'adosse également une capacité à faire découvrir ou valoriser des biens culturels maritimes, ancrés dans un passé pas si lointain, en lien avec la vaste histoire du monde. Vivre et partager ces cultures maritimes dans un parc naturel marin oblige à se questionner sur les conditions de transmission et de valorisation nécessaires, de telle sorte que la prise en compte du patrimoine culturel maritime dans ses différentes composantes (matérielles, immatérielles) devienne la réalité d'un vivre ensemble naturellement tourné vers l'avenir, vecteur d'une cohésion territoriale confortée et à assumer collectivement.

Qu'il s'agisse par exemple de favoriser la pratique de la voile latine, de développer un intérêt accru pour la charpenterie de marine traditionnelle, l'archéologie sous-marine, l'histoire maritime locale (technique, sociale, etc.), de concevoir des outils et supports de communication, sensibilisation, formation et d'information, y compris suivant des formats innovants ou basés sur les nouvelles technologies, la valorisation et la transmission des savoirs et pratiques maritimes d'intérêts culturels et historiques constituent un axe fort auquel l'ensemble de la communauté maritime est attaché de manière intrinsèque.

Le Parc naturel marin du golfe du Lion s'est doté d'un plan de gestion qui fixe les grandes ambitions du Parc pour les quinze prochaines années. Deux finalités justifient et pré-déterminent le cadre de cet appel à projets :

- « Un patrimoine et une culture maritimes, anciens et modernes, transmis et vecteur de lien social », finalité disposant que « les héritages culturels maritimes, immatériels, matériels et vivants [sont] portés à connaissance et mis en valeur » et qu'« une cohésion sociale de la mer [est renforcée] par une culture et un patrimoine maritimes communs et partagés ».
- « Le patrimoine culturel maritime, un vecteur de développement durable », finalité également traduite par le fait que « l'économie locale [est] dynamisée avec et par un patrimoine culturel maritime authentique et durable ».

Dans ce cadre, et suite à l'expression du conseil de gestion sur les thématiques à proposer et les modalités à mettre en œuvre, cet appel à projets relatif à « la valorisation et la transmission des savoirs et pratiques maritimes d'intérêts culturels et historiques » vise, pour le territoire du Parc, à :

- **participer au développement d'une dynamique de réappropriation des savoirs maritimes ;**
- **renforcer les actions de mise en contact avec les patrimoines culturels maritimes, de manière directe ou indirecte et via notamment des événementiels ou des supports générant des démarches participatives ou créant des interactions durables ;**
- **développer des démarches de mise en valeur alternatives et innovantes en matière de mise à disposition de ce capital culturel.**



## CADRE DE L'APPEL A PROJETS 2017

relatif à la

### VALORISATION ET TRANSMISSION DES SAVOIRS ET PRATIQUES MARITIMES D'INTERETS CULTURELS ET HISTORIQUES

#### ACTE DE CANDIDATURE

Pour être recevable, un acte de candidature, d'initiative individuelle ou collective, devra être porté par une structure représentée par une personne morale de droit public ou de droit privé. Ainsi et concrètement, cet appel à projets s'adresse notamment aux collectivités, aux entités gestionnaires d'équipements à vocations culturelles et artistiques, aux établissements scolaires, aux entités associatives ou à but lucratif, souhaitant développer ou consolider des actions accroissant durablement l'intérêt pour le patrimoine culturel maritime du territoire du Parc.

Un dossier de candidature, associé à cet appel à projets, est à renseigner : il comprend, notamment, une description du projet, le plan de financement et les pièces administratives requises.

Cet appel à projets est diffusé à compter du 3 juillet 2017. Il se clôt le 24 septembre 2017 à minuit.

#### NATURE DES PROJETS

L'appel à projets cherche à soutenir les initiatives qui s'inscrivent dans une démarche de développement d'actions techniques, informatives, pédagogiques, concourantes à l'accroissement de l'intérêt local pour le patrimoine culturel maritime, et plus précisément, qui contribuent à :

- **organiser, améliorer ou redimensionner des outils et méthodes de découverte et d'apprentissage de la navigation à la voile latine ou traditionnelle ou plus largement, de l'environnement des navires et gréements anciens pour en élargir l'intérêt auprès des populations locales ;**
- **développer des événements ou des supports à résonance locale, transfrontalière ou méditerranéenne pour mettre en valeur les savoirs et pratiques maritimes d'intérêts culturels et historiques en lien avec le territoire du Parc ;**
- **concevoir des supports et des contenus innovants et interactifs pour découvrir ou redécouvrir, plus largement et facilement, les biens et patrimoines culturels maritimes du territoire du Parc.**

#### CRITERES DE SELECTION

Dans un premier temps, les services du Parc naturel marin du golfe du Lion, à qui sera adressé le dossier de candidature, attesteront de sa recevabilité, sur le plan des pièces et documents à fournir.

Puis, les candidatures seront évaluées notamment selon les éléments d'appréciation suivants :

##### Intérêt du projet :

- pertinence du projet vis-à-vis des objectifs du plan de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion
- pertinence du projet vis-à-vis des dynamiques déjà amorcées localement
- pertinence du projet en tant qu'il se définit comme une création originale ou innovante.

### Qualité du projet :

- clarté et organisation de la proposition
- pérennité
- faisabilité technique et réglementaire
- caractère démonstratif
- caractère pédagogique et participatif

L'application de ces critères sera conduite par les services du Parc naturel marin du golfe du Lion. Cet exercice d'évaluation des projets proposés permettra de constituer un rapport de présentation pour chacun des projets déposés et techniquement recevables. Ces rapports et les dossiers de candidature originaux seront transmis au conseil de gestion ou au bureau.

## DESIGNATION DES LAUREATS

Le conseil de gestion ou le bureau du Parc naturel marin examinera l'ensemble des projets recevables au plus tard fin octobre 2017 et décidera des projets lauréats et du financement attribué.

A l'issue de cette session, les candidats seront informés des votes délibératoires.

Il est rappelé que l'attribution d'un concours financier relève du pouvoir discrétionnaire de l'administration.

## DEPENSES ELIGIBLES

Pour cet appel à projets, la période d'éligibilité des dépenses débute à compter de la signature de l'acte juridique de l'Agence française pour la biodiversité confirmant le versement du concours financier et ce, jusqu'au 15 octobre 2018.

Pour les professionnels et organismes travaillant sur le littoral du Parc naturel marin du golfe du Lion, les dépenses éligibles sont :

- la réalisation d'études ;
- l'investissement et l'achat de matériel, y compris informatique, à des fins pédagogiques ou illustratives ;
- la création d'outils de communication, de référentiels et supports de découverte, de valorisation, d'initiation et d'apprentissage pédagogiques ;
- l'organisation d'événementiels, d'ateliers, de rencontres à portée pédagogique.

Sont exclues :

- les dépenses liées à des rémunérations ou des salaires.

## CAS PARTICULIER DES LAUREATS EXERCANT UNE ACTIVITE ECONOMIQUE

Le lauréat qui exerce une activité économique (le fait d'offrir des biens et des services sur un marché) devra, pour recevoir le concours financier, attester qu'il répond aux exigences du règlement des minimis, c'est-à-dire ne pas avoir dépasser le plafond de 200 000 € d'aides dites *de minimis* sur une période de 3 exercices fiscaux.

## TAUX DU CONCOURS FINANCIER

Le montant maximum du concours financier du Parc est de **80 % maximum du coût total du projet.**

L'enveloppe globale ouverte pour cet appel à projets est de 90 000 euros, toutes thématiques confondues.

Ce concours financier est indépendant de toute autre forme de financements complémentaires recherchés ou obtenus auprès de tiers : il importe néanmoins de respecter le cadre d'attribution du concours alloué, soit une réalisation de la dépense au plus tard le 15 octobre 2018.



## MODALITES DE VERSEMENT DU CONCOURS FINANCIER

Après délibération du bureau et/ou du conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion, les candidats seront informés des choix exprimés. L'attribution de ce concours pourra être conditionnée à l'obtention de pièces complémentaires ou précisions éventuelles.

Le versement pourra être effectué en deux fois :

- un acompte de 30 % maximum à réception de la décision du directeur de l'Agence française pour la biodiversité, ou son représentant mandaté,
- le solde au terme du projet, sur présentation d'un récapitulatif des dépenses et copies des factures portant la mention du règlement effectué au terme de l'opération.

En cas de non-réalisation du projet ou de réalisation partielle, l'aide versée par Parc naturel marin du golfe du Lion- l'AFB pourra faire l'objet d'une demande de remboursement.

## ENGAGEMENTS DES LAUREATS

Les lauréats s'engagent à :

- respecter les engagements que le candidat aura exposés pour répondre à l'éligibilité du projet (c'est-à-dire les actions envisagées, les suivis complémentaires, etc.) ;
- transmettre le cas échéant, certaines précisions quant à leur projet et éventuellement des pièces complémentaires pour la finalisation de leur dossier de candidature ;
- reconnaître l'AFB/le Parc comme partenaire du projet en faisant figurer les logos du Parc naturel marin du golfe du Lion et de l'AFB dans les supports de communication liés au projet, après s'être assuré de l'accord des services du Parc ;
- présenter de manière synthétique les résultats du projet afin que ceux-ci puissent être accessibles au plus large public.

## DEPOT DES CANDIDATURES

Le porteur de projet devra renseigner le dossier de candidature, téléchargeable sur le site Internet du Parc naturel marin du golfe du Lion ([www.parc-marin-golfe-lion.fr](http://www.parc-marin-golfe-lion.fr)) ou disponible sur simple demande par téléphone ou courrier. Le dossier complété sera adressé :

- soit par courrier, à l'adresse suivante :

Monsieur le Directeur  
Parc naturel marin du golfe du Lion  
2 impasse Charlemagne  
66 700 Argelès sur Mer

- soit par courrier électronique à : [parcmarin.golfe-lion@afbiodiversite.fr](mailto:parcmarin.golfe-lion@afbiodiversite.fr), avec pour objet [Appel à projets 2017] et le nom du candidat.

**Date limite d'envoi des dossiers par courrier postal ou électronique**

**24 septembre 2017, à minuit.**

Un accusé de réception sera envoyé au porteur de projet. Ce dossier devra être complété dans sa totalité. Tout dossier incomplet ne pourra être pris en considération. Des pièces administratives complémentaires pourront être demandées au porteur de projet.

## CONTACTS

**Victoria Magenti ou Olivier Musard**

Parc naturel marin du golfe du Lion

2 impasse Charlemagne

66 700 Argelès sur Mer

Standard: 04 68 68 40 20

[victoria.magenti@afbiodiversite.fr](mailto:victoria.magenti@afbiodiversite.fr)

[olivier.musard@afbiodiversite.fr](mailto:olivier.musard@afbiodiversite.fr)

**Le plan de gestion est à consulter à partir du lien suivant :**

<http://www.aires-marines.fr/L-Agence/Organisation/Parcs-naturels-marins/Parc-naturel-marin-du-golfe-du-Lion/Documentation-du-Parc/Plan-de-gestion-du-Parc-naturel-marin-du-golfe-du-Lion>



# REGLEMENT DE L'APPEL A PROJETS 2017

relatif au

**DEVELOPPEMENT  
DE LA COMPATIBILITE ENVIRONNEMENTALE  
DES ACTIVITES NAUTIQUES ET PORTUAIRES**

**DOSSIER DE PRESENTATION**

**Période de soumission des candidatures**

**3 juillet 2017 – 24 septembre 2017**

**AGENCE FRANÇAISE  
POUR LA BIODIVERSITÉ**  
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT





## OBJECTIFS DE L'APPEL A PROJETS 2017

relatif au

### DEVELOPPEMENT DE LA COMPATIBILITE ENVIRONNEMENTALE DES ACTIVITES NAUTIQUES ET PORTUAIRES

Couvrant 4 000 km<sup>2</sup> d'espace marin et s'étendant de la frontière espagnole au sud, jusqu'au nord des falaises de Leucate, l'espace littoral et marin constitue un bassin de navigation particulièrement intéressant. Le Parc abrite une dizaine de ports, un peu plus de 9000 anneaux, des écoles de voiles, de plongée, mais aussi des activités de pêche professionnelle et plaisancière embarquée. Ces quelques éléments permettent de décrire un panorama non exhaustif de conditions possibles pour vivre la mer. Etre dans un Parc naturel marin oblige également à se questionner sur l'amélioration possible des pratiques liées à l'utilisation des embarcations, ainsi que leur entretien, leur équipement, de telle sorte que la prise en compte de l'environnement marin dans ses différentes composantes (qualité de l'eau, patrimoine naturel) soit une priorité et un engagement naturel pour les acteurs maritimes.

Qu'il s'agisse par exemple de réduction des déchets, de démarche de certification, d'organisation d'équipements, à des fins de collecte et de traitement, d'expérimentation et de développement de solutions alternatives ou préventives, d'amélioration de certaines pratiques, le renforcement et le développement de la compatibilité environnementale des activités nautiques et portuaires constituent un axe emblématique auquel l'ensemble de la communauté maritime est attaché. Force est de constater d'ailleurs que l'opération Ports Propres a été initiée au milieu des années 1990 à partir des côtes du Languedoc-Roussillon.

Le Parc naturel marin du golfe du Lion s'est doté d'un plan de gestion qui fixe les grandes ambitions du Parc pour les quinze prochaines années. Deux finalités justifient et pré-déterminent le cadre de cet appel à projets :

- « Des rejets issus des activités nautiques et une gestion portuaire compatibles avec le maintien d'une bonne qualité des eaux marines », finalité à partir de laquelle sont visés « une collecte et une élimination des effluents et des déchets liés aux activités nautiques et portuaires maîtrisées » et « des effluents issus des zones de carénage et de réparation navale maîtrisés ».
- « Des usages maritimes compatibles avec le bon fonctionnement des écosystèmes et le maintien de la diversité des habitats et espèces », finalité à partir de laquelle sont visées à 15 ans que « Les pressions et impacts des différentes activités et aménagements maritimes [sont] minimisés et compatibles avec la préservation du milieu marin » et « Les effets cumulés des activités et aménagements maritimes [sont] minimisés et compatibles avec la préservation du milieu naturel marin ».

Dans ce cadre, et suite à l'expression du conseil de gestion sur les thématiques à proposer et les modalités à mettre en œuvre, cet appel à projets relatif au « renforcement et au développement de la compatibilité environnementale des activités nautiques et portuaires » vise à :

- **participer au développement d'une meilleure gestion environnementale portuaire ;**
- **renforcer les démarches de sensibilisation et d'équipements modifiant durablement les pratiques ;**
- **expérimenter des solutions alternatives et innovantes en termes d'équipements et de matériels.**



## CADRE DE L'APPEL A PROJETS 2017

relatif au

### DEVELOPPEMENT DE LA COMPATIBILITE ENVIRONNEMENTALE DES ACTIVITES NAUTIQUES ET PORTUAIRES

#### ACTE DE CANDIDATURE

Pour être recevable, un acte de candidature, d'initiative individuelle ou collective, devra être porté par une structure représentée par une personne morale de droit public ou de droit privé. Ainsi et concrètement, cet appel à projets s'adresse notamment aux collectivités, aux entités gestionnaires d'équipements ou infrastructures nautiques et portuaires, aux entités associatives ou à but lucratif, souhaitant développer ou consolider des actions réduisant durablement l'impact environnemental direct ou indirect des usages et pratiques nautiques et portuaires au sein du Parc naturel marin du golfe du Lion.

Un dossier de candidature, associé à cet appel à projets, est à renseigner : il comprend, notamment, une description du projet, le plan de financement et les pièces administratives requises.

Cet appel à projets est diffusé à compter du 3 juillet 2017. Il se clôt le 24 septembre 2017 à minuit.

#### NATURE DES PROJETS

L'appel à projets cherche à soutenir les initiatives qui s'inscrivent dans une démarche de développement de dispositifs techniques, informatifs, concourants à la réduction des impacts sur le milieu marin, et, plus précisément qui contribuent à :

- **organiser, améliorer ou redimensionner des systèmes de collecte et de traitement des effluents et déchets en lien avec les activités nautiques et portuaires pour un traitement amont et aval des sources de pollution ;**
- **accroître les dispositifs d'information et de sensibilisation des usagers à l'intérêt et la bonne utilisation de ces équipements et sur les bonnes pratiques ;**
- **expérimenter des équipements, des solutions ou technologies alternatives à plus faible impact environnemental pour réduire à la source les pollutions aquatiques : moteur électrique/solaire, substitut aux peintures antifouling, par exemple ;**
- **préparer des démarches de certifications pour viser et faire reconnaître un engagement volontariste et assumé vis-à-vis de cahiers des charges normalisés.**

#### CRITERES DE SELECTION ET D'EVALUATION

Dans un premier temps, les services du Parc naturel marin du golfe du Lion, à qui sera adressé le dossier de candidature, attesteront de sa recevabilité, sur le plan des pièces et documents à fournir.

Puis, les candidatures seront évaluées notamment selon les éléments d'appréciation suivants :

##### Intérêt du projet :

- pertinence du projet vis-à-vis des objectifs du plan de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion

- pertinence du projet dans le contexte de réduction des impacts générés directement ou indirectement par les activités de navigation
- pertinence du projet en tant qu'il se définit comme une création originale ou innovante.

#### Qualité du projet :

- clarté et organisation de la proposition
- dimension pérenne
- faisabilité technique et réglementaire
- caractère démonstratif et participatif
- caractère collectif
- gain environnemental avéré

L'application de ces critères sera conduite par les services du Parc naturel marin du golfe du Lion. Cet exercice d'évaluation des projets proposés permettra de constituer un rapport de présentation pour chacun des projets déposés et techniquement recevables. Ces rapports et les dossiers de candidature originaux seront transmis au conseil de gestion ou au bureau.

### DESIGNATION DES LAUREATS

Le conseil de gestion ou le bureau du Parc naturel marin examinera l'ensemble des projets recevables au plus tard fin octobre 2017 et décidera des projets lauréats et du financement attribué.

A l'issue de cette session, les candidats seront informés des votes délibératoires.

Il est rappelé que l'attribution d'un concours financier relève du pouvoir discrétionnaire de l'administration.

### DEPENSES ELIGIBLES

Pour cet appel à projets, la période d'éligibilité des dépenses débute à compter de la signature de l'acte juridique de l'Agence française pour la biodiversité confirmant le versement du concours financier et ce, jusqu'au 15 octobre 2018.

Pour les professionnels et organismes travaillant sur le littoral du Parc naturel marin du golfe du Lion, les dépenses éligibles sont :

- la réalisation d'études ;
- le développement de solutions expérimentales ;
- l'investissement pour l'achat de matériels ;
- l'investissement pour des équipements de mise aux normes ;
- l'organisation et le déploiement de plans de formation, de communication, de sensibilisation et des outils afférents ;
- l'aide aux démarches de valorisation et de reconnaissance à des fins de certification.

Sont exclues :

- les dépenses liées à des rémunérations ou des salaires.

### CAS PARTICULIER DES LAUREATS EXERCANT UNE ACTIVITE ECONOMIQUE

Le lauréat qui exerce une activité économique (le fait d'offrir des biens et des services sur un marché) devra, pour recevoir le concours financier, attester qu'il répond aux exigences du règlement des *minimis*, c'est-à-dire ne pas avoir dépassé le plafond de 200 000 € d'aides dites *de minimis* sur une période de 3 exercices fiscaux.

### TAUX DU CONCOURS FINANCIER

Le montant maximum du concours financier du Parc est de **80 % maximum du coût total du projet.**

L'enveloppe globale ouverte pour cet appel à projets est de 90 000 euros, toutes thématiques confondues.

Ce concours financier est indépendant de toute autre forme de financements complémentaires recherchés ou obtenus auprès de tiers : il importe néanmoins de respecter le cadre d'attribution du concours alloué, soit une réalisation de la dépense au plus tard le 15 octobre 2018.

## MODALITES DE VERSEMENT DU CONCOURS FINANCIER

Après délibération du bureau et/ou du conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion, les candidats seront informés des choix exprimés. L'attribution de ce concours pourra être conditionnée à l'obtention de pièces complémentaires ou précisions éventuelles.

Le versement pourra être effectué en deux fois :

- un acompte de 30 % maximum à réception de la décision du directeur de l'Agence française pour la biodiversité, ou son représentant mandaté
- le solde au terme du projet, sur présentation d'un récapitulatif des dépenses et copies des factures portant la mention du règlement effectué au terme de l'opération.

En cas de non-réalisation du projet ou de réalisation partielle, l'aide versée par Parc naturel marin du golfe du Lion- l'AFB pourra faire l'objet d'une demande de remboursement.

## ENGAGEMENTS DES LAUREATS

Les lauréats s'engagent à :

- respecter les engagements que le candidat aura exposés pour répondre à l'éligibilité du projet (c'est-à-dire les actions envisagées, les suivis complémentaires, etc.) ;
- transmettre le cas échéant, certaines précisions quant à leur projet et éventuellement des pièces complémentaires pour la finalisation de leur dossier de candidature
- reconnaître l'AFB/le Parc comme partenaire du projet en faisant figurer les logos du Parc naturel marin du golfe du Lion et de l'AFB dans les supports de communication liés au projet, après s'être assuré de l'accord des services du Parc ;
- présenter de manière synthétique les résultats du projet afin que ceux-ci puissent être accessibles au plus large public.

## DEPOT DES CANDIDATURES

Le porteur de projet devra renseigner le dossier de candidature, téléchargeable sur le site Internet du Parc naturel marin du golfe du Lion ([www.parc-marin-golfe-lion.fr](http://www.parc-marin-golfe-lion.fr)) ou disponible sur simple demande par téléphone ou courrier. Le dossier complété sera adressé :

- soit par courrier, à l'adresse suivante :

Monsieur le Directeur  
Parc naturel marin du golfe du Lion  
2 impasse Charlemagne  
66 700 Argelès sur Mer

- soit par courrier électronique à : [parcmarin.golfe-lion@afbiodiversite.fr](mailto:parcmarin.golfe-lion@afbiodiversite.fr), avec pour objet [Appel à projets 2017] et le nom du candidat.

**Date limite d'envoi des dossiers par courrier postal ou électronique**

**24 septembre 2017, à minuit.**

Un accusé de réception sera envoyé au porteur de projet. Ce dossier devra être complété dans sa totalité. Tout dossier incomplet ne pourra être pris en considération. Des pièces administratives complémentaires pourront être demandées au porteur de projet.

## CONTACTS

**Justine Cammal ou Marc Dumontier**

Parc naturel marin du golfe du Lion

2 impasse Charlemagne

66 700 Argelès sur Mer

Standard : 04 68 68 40 20

[justine.cammal@afbiodiversite.fr](mailto:justine.cammal@afbiodiversite.fr)

[marc.dumontier@afbiodiversite.fr](mailto:marc.dumontier@afbiodiversite.fr)

**Le plan de gestion est à consulter à partir du lien suivant :**

<http://www.aires-marines.fr/L-Agence/Organisation/Parcs-naturels-marins/Parc-naturel-marin-du-golfe-du-Lion/Documentation-du-Parc/Plan-de-gestion-du-Parc-naturel-marin-du-golfe-du-Lion>





## REGLEMENT DE L'APPEL A PROJETS 2017

relatif au

**DEVELOPPEMENT  
DE DEMARCHES EDUCATIVES ET DE SENSIBILISATION  
A LA CONNAISSANCE ET A LA PROTECTION  
DES ESPECES, HABITATS ET ECOSYSTEMES MARINS**

**DOSSIER DE PRESENTATION**

**Période de soumission des candidatures**

**3 juillet 2017 – 24 septembre 2017**

**AGENCE FRANÇAISE  
POUR LA BIODIVERSITÉ**  
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT





## OBJECTIFS DE L'APPEL A PROJETS 2017

relatif au

### DEVELOPPEMENT DE DEMARCHES EDUCATIVES ET DE SENSIBILISATION A LA CONNAISSANCE ET À LA PROTECTION DES ESPECES, HABITATS ET ECOSYSTEMES MARINS

Couvrant 4 000 km<sup>2</sup> d'espace marin et s'étendant de la frontière espagnole au sud, jusqu'au nord des falaises de Leucate, l'espace littoral et marin constitue une opportunité pédagogique indéniable, et ce, à l'aune de deux enjeux :

- développer une relation à la nature de telle sorte que les espèces et habitats fassent partie d'un cadre de vie pour lequel les habitants cultivent un sentiment de forte responsabilité et de fierté ;
- consolider la démarche citoyenne d'aujourd'hui et de demain en favorisant un transfert de connaissances naturalistes et environnementales de telle sorte que les acteurs du territoire soient les promoteurs du développement durable. In fine, cette vision d'une organisation équilibrée doit contribuer à l'émergence et la structuration de relations solidaires et favorables, en termes d'équité, de qualité de vie et de pérennité économique.

Le développement d'outils, de savoir-faire, la possibilité de repenser globalement les stratégies éducatives, tant dans les concepts que dans les modes opératoires, en favorisant par exemple une plus forte participation des publics visés, la capacité à démultiplier les mises en contact directes avec l'environnement littoral et marin, la capacité de proposer des démarches innovantes, le travail en réseau, sont autant de possibilités que les communautés éducatives sont à même de porter. Etre dans un parc naturel marin oblige aussi et autant que faire se peut, à inclure ce modèle de gestion participatif dans la réflexion, tout comme il importe de veiller à intégrer d'autres dispositifs de gestion du littoral existants et visant l'éveil des consciences.

Le Parc naturel marin du golfe du Lion s'est doté d'un plan de gestion qui fixe les grandes ambitions du Parc pour les quinze prochaines années : l'éducation, la sensibilisation et la formation sont des attendus sur tout ou partie des volets opérationnels et de manière transversale. Un chapitre dédié a également été décliné avec une finalité essentielle justifiant et pré-déterminant le cadre de cet appel à projets :

- « Des connaissances, comportements et pratiques compatibles et garants de la protection du milieu marin et du développement durable des activités maritimes », finalité à partir de laquelle est visée à 15 ans, « une politique d'éducation environnementale et d'enseignement partagée sur les enjeux portés par le Parc ».

Dans ce cadre, et suite à l'expression du conseil de gestion sur les thématiques à proposer et les modalités à mettre en œuvre, cet appel à projets relatif au « Renforcement et au développement de démarches éducatives et de sensibilisation à la connaissance et à la protection des espèces, habitats et écosystèmes marins » vise prioritairement la population locale, autour de projets permettant de :

- **participer au développement de la connaissance du milieu marin ;**
- **renforcer les actions de mise en contact avec les patrimoines naturels littoraux et marins, de manière directe ou indirecte et via notamment des programmes structurés ou des supports générant des démarches participatives ou créant des interactions durables ;**
- **développer des démarches sur le milieu marin de sensibilisation, d'implication et de mise en valeur innovantes.**



## CADRE DE L'APPEL A PROJETS 2017

relatif au

### DEVELOPPEMENT DE DEMARCHES EDUCATIVES ET DE SENSIBILISATION A LA CONNAISSANCE ET À LA PROTECTION DES ESPECES, HABITATS ET ECOSYSTEMES MARINS

#### ACTE DE CANDIDATURE

Pour être recevable, un acte de candidature, d'initiative individuelle ou collective, devra être porté par une structure représentée par une personne morale de droit public ou de droit privé. Ainsi et concrètement, cet appel à projets s'adresse notamment aux établissements scolaires, aux entités associatives ou à but lucratif, aux collectivités, aux entités gestionnaires d'espaces protégés, souhaitant développer ou consolider des actions éducatives et de sensibilisation développant de manière durable un intérêt pour le patrimoine naturel et des changements de pratiques et de rapports à l'environnement au sein du Parc naturel marin du golfe du Lion.

Un dossier de candidature, associé à cet appel à projets, est à renseigner : il comprend, notamment, une description du projet, le plan de financement et les pièces administratives requises.

Cet appel à projets est diffusé à compter du 3 juillet 2017. Il se clôt le 24 septembre 2017 à minuit.

#### NATURE DES PROJETS

L'appel à projets cherche à soutenir les initiatives qui s'inscrivent dans une démarche de développement d'actions techniques, informatives, pédagogiques, concourant à l'accroissement de l'intérêt pour le patrimoine naturel marin, et plus précisément, qui contribuent à :

- **organiser et déployer des actions pédagogiques et éducatives à partir d'outils et méthodes de découverte, d'initiation et d'apprentissage à l'environnement marin pour en élargir l'intérêt auprès des populations locales ;**
- **concevoir des supports et des contenus innovants et interactifs pour découvrir ou redécouvrir plus largement et facilement les richesses naturelles littorales, marines et sous-marines ainsi que les enjeux de gestion.**

#### CRITERES DE SELECTION ET D'EVALUATION

Dans un premier temps, les services du Parc naturel marin du golfe du Lion, à qui sera adressé le dossier de candidature, attesteront de sa recevabilité, sur le plan des pièces et documents à fournir.

Puis, les candidatures seront évaluées notamment selon les éléments d'appréciation suivants :

##### Intérêt du projet :

- pertinence du projet vis-à-vis des objectifs du plan de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion ;
- pertinence du projet vis-à-vis des éléments du patrimoine naturel visés ;
- pertinence du projet en tant qu'il se définit comme une création originale ou innovante.

### Qualité du projet :

- clarté et organisation de la proposition
- pérennité
- faisabilité technique et réglementaire
- caractère pédagogique et participatif
- dimensionnement qualitatif / objectif quantitatif

L'application de ces critères sera conduite par les services du Parc naturel marin du golfe du Lion. Cet exercice d'évaluation des projets proposés permettra de constituer un rapport de présentation pour chacun des projets déposés et techniquement recevables. Ces rapports et les dossiers de candidature originaux seront transmis au conseil de gestion ou au bureau.

## DESIGNATION DES LAUREATS

Le conseil de gestion ou le bureau du Parc naturel marin examinera l'ensemble des projets recevables au plus tard fin octobre 2017 et décidera des projets lauréats et du financement attribué.

A l'issue de cette session, les candidats seront informés des votes délibératoires.

Il est rappelé que l'attribution d'un concours financier relève du pouvoir discrétionnaire de l'administration.

## DEPENSES ELIGIBLES

Pour cet appel à projets, la période d'éligibilité des dépenses débute à compter de la signature de l'acte juridique de l'Agence française pour la biodiversité confirmant le versement du concours financier et ce, jusqu'au 15 octobre 2018.

Pour les professionnels et organismes travaillant sur le littoral du Parc naturel marin du golfe du Lion, les dépenses éligibles sont :

- la réalisation d'études ;
- l'investissement et l'achat de matériel, y compris informatique, vidéo, photographique, à des fins pédagogiques ou illustratives ;
- la création d'outils de communication, de référentiels et supports de découverte, de valorisation, d'initiation, d'apprentissage pédagogique et de mise en réseau ;
- l'organisation d'événementiels, d'ateliers, de rencontres à portée pédagogique.

Sont exclues :

- les dépenses liées à des rémunérations ou des salaires.

## CAS PARTICULIER DES LAUREATS EXERCANT UNE ACTIVITE ECONOMIQUE

Le lauréat qui exerce une activité économique (le fait d'offrir des biens et des services sur un marché) devra, pour recevoir le concours financier, attester qu'il répond aux exigences du règlement des minimis, c'est-à-dire ne pas avoir dépasser le plafond de 200 000 € d'aides dites *de minimis* sur une période de 3 exercices fiscaux.

## TAUX DU CONCOURS FINANCIER

Le montant maximum du concours financier du Parc est de **80 % maximum du coût total du projet.**

L'enveloppe globale ouverte pour cet appel à projets est de 90 000 euros, toutes thématiques confondues.

Ce concours financier est indépendant de toute autre forme de financements complémentaires recherchés ou obtenus auprès de tiers : il importe néanmoins de respecter le cadre d'attribution du concours alloué, soit une réalisation de la dépense au plus tard le 15 octobre 2018.

## MODALITES DE VERSEMENT DU CONCOURS FINANCIER

Après délibération du bureau et/ou du conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion, les candidats seront informés des choix exprimés. L'attribution de ce concours pourra être conditionnée à l'obtention de pièces complémentaires ou précisions éventuelles.

Le versement pourra être effectué en deux fois :

- un acompte de 30 % maximum à réception de la décision du directeur de l'Agence française pour la biodiversité, ou son représentant mandaté,
- le solde au terme du projet, sur présentation d'un récapitulatif des dépenses et copies des factures portant la mention du règlement effectué au terme de l'opération.

En cas de non-réalisation du projet ou de réalisation partielle, l'aide versée par Parc naturel marin du golfe du Lion- l'AFB pourra faire l'objet d'une demande de remboursement.

## ENGAGEMENTS DES LAUREATS

Les lauréats s'engagent à :

- respecter les engagements que le candidat aura exposés pour répondre à l'éligibilité du projet (c'est-à-dire les actions envisagées, les suivis complémentaires, etc.) ;
- transmettre le cas échéant, certaines précisions quant à leur projet et éventuellement des pièces complémentaires pour la finalisation de leur dossier de candidature
- reconnaître l'AFB/le Parc comme partenaire du projet en faisant figurer les logos du Parc naturel marin du golfe du Lion et de l'AFB dans les supports de communication liés au projet, après s'être assuré de l'accord des services du Parc ;
- présenter de manière synthétique les résultats du projet afin que ceux-ci puissent être accessibles au plus large public.

## DEPOT DES CANDIDATURES

Le porteur de projet devra renseigner le dossier de candidature, téléchargeable sur le site Internet du Parc naturel marin du golfe du Lion ([www.parc-marin-golfe-lion.fr](http://www.parc-marin-golfe-lion.fr)) ou disponible sur simple demande par téléphone ou courrier. Le dossier complété sera adressé :

- soit par courrier, à l'adresse suivante :

Monsieur le Directeur  
Parc naturel marin du golfe du Lion  
2 impasse Charlemagne  
66 700 Argelès sur Mer

- soit par courrier électronique à : [parcmarin.golfe-lion@afbiodiversite.fr](mailto:parcmarin.golfe-lion@afbiodiversite.fr), avec pour objet [Appel à projets 2017] et le nom du candidat.

**Date limite d'envoi des dossiers par courrier postal ou électronique**

**24 septembre 2017, à minuit.**

Un accusé de réception sera envoyé au porteur de projet. Ce dossier devra être complété dans sa totalité. Tout dossier incomplet ne pourra être pris en considération. Des pièces administratives complémentaires pourront être demandées au porteur de projet.

## CONTACTS

**Alexandra Gigou ou Marie Morineaux**

Parc naturel marin du golfe du Lion

2 impasse Charlemagne

66 700 Argelès sur Mer

Standard : 04 68 68 40 20

[alexandra.gigou@afbiodiversite.fr](mailto:alexandra.gigou@afbiodiversite.fr)

[marie.morineaux@afbiodiversite.fr](mailto:marie.morineaux@afbiodiversite.fr)

**Le plan de gestion est à consulter à partir du lien suivant :**

<http://www.aires-marines.fr/L-Agence/Organisation/Parcs-naturels-marins/Parc-naturel-marin-du-golfe-du-Lion/Documentation-du-Parc/Plan-de-gestion-du-Parc-naturel-marin-du-golfe-du-Lion>